

## ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de BÉDENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L2213-1 (Pouvoirs dévolus au maire en matière de police de la circulation et de stationnement),

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (Pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Considérant qu'il y a lieu de réguler la circulation et d'interdire le stationnement, 38 Avenue Anne d'Autriche, 17210 BÉDENAC, en raison de travaux de SOGETREL DFS Eysines, 14 rue Pierre Gauthier, 33320 Eysines pour ORANGE, Pont Achard, 86000 Poitiers.

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** La vitesse sera limitée à 30km/h dans les deux sens de circulation pendant 15 jours à partir du 16 janvier 2023 pour RÉPARATION DE CONDUITE SOUS TROTTOIR, par SOGRETEL DFS Eysines pour l'entreprise ORANGE, Pont Achard, 86000 Poitiers. Il est interdit de stationner pour les véhicules légers et poids lourds, sauf véhicules chantiers. La vitesse est limitée à 30 km/h.

**Article 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par la société chargée des travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Montguyon est chargé en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bédénac, le 30 décembre 2022  
Alain LAPARTIERE  
Maire de Bédénac

